Demander dans nos Bureaux
LE RÈGLEMENT DE POLICE MUNICIPALE

Journal de Roubaix

Cinquante-sixième année. — N° 154

ADMINISTRATION : 71, Grande-Rue, à Roubaix

SAMEDI 3 JUIN 1911

ÉDITION DU MATIN

ABONNEMENTS & ANNONCES

A ROUBAIX.................. Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71.
A TOURCOING.................. Aux bureaux du journal, rue Carnot, 33.
A MOUSCRON.................. Chez M. Henri Lorouge, rue de la Station.
A TOURNAI.................. Chez M. Verdière, 23, rue Bourdon Saint-Jacques.
A PARIS ET A BRUXELLES Dans les agences de publicité.

En vente à Paris dans les Bibliothèques des gares et principaux kiosques

LE NUMÉRO 5 Centimes

TOUS LES JOURS SIX ou HUIT pages

BUREAUX & RÉDACTION
ROUBAIX, 71, Grande-Rue, Télép. 554 et 1070
TOURCOING, 33, rue Carnot, Téléphone 1240

TOUS LES JOURS SIX ou HUIT pages

LE NUMÉRO 5 Centimes

TARIF D'ABONNEMENTS

Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes. Trois mois.. 5 francs ; Six mois.... 9 — ; Un an...... 18 —

Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.

AGENCE PARTICULIÈRE A PARIS, 26, RUE FEYDEAU.

Cie SINGER
MACHINES A COUDRE
ROUBAIX | TOURCOING
Grand Prix Paris 1900
Gd Prix St-Louis 1904
Se méfier des contrefaçons.
Livraison franco.
Apprentissage gratuit.

DEUX OFFICIERS AVIATEURS GRIÈVEMENT BLESSÉS A HYÈRES

Tremblements de Terre en Belgique : Un mort, trois blessés

NOS FEUILLETONS :

LA ROBE DE LAINE

D'HENRY BORDEAUX

Tel est le titre du roman dont le Journal de Roubaix commencera dimanche prochain la publication.

LA ROBE DE LAINE

nous étreint le cœur, parce que Henry Bordeaux nous y dépeint, avec toute l'émotion de son talent, les souffrances d'une âme trop pure pour ne pas être brisée aux chocs grossiers d'une société dissolue... et aussi les remords douloureux et expiatoires du bourreau de cette âme.

LA ROBE DE LAINE

PAR HENRY BORDEAUX

sera lu avec le plus grand intérêt.

BULLETIN

2 juin.

Le Sénat a voté un ordre du jour de confiance à M. Boncour, à la suite des interpellations sur l'application de la loi sur les retraites ouvrières.

∴

La Chambre a poursuivi la discussion de la réforme électorale.

∴

Les lieutenants Lucas et Hennequin ont fait une chute grave d'aéroplane et se sont grièvement blessés.

∴

Rouet et Maimon, impliqués dans l'affaire d'espionnage du quai d'Orsay, ont été condamnés à deux ans de prison; Palliez à trois mois.

∴

De violentes secousses sismiques ont été ressenties en Belgique, dans la région de Charleroi. Il y a eu un mort et trois blessés.

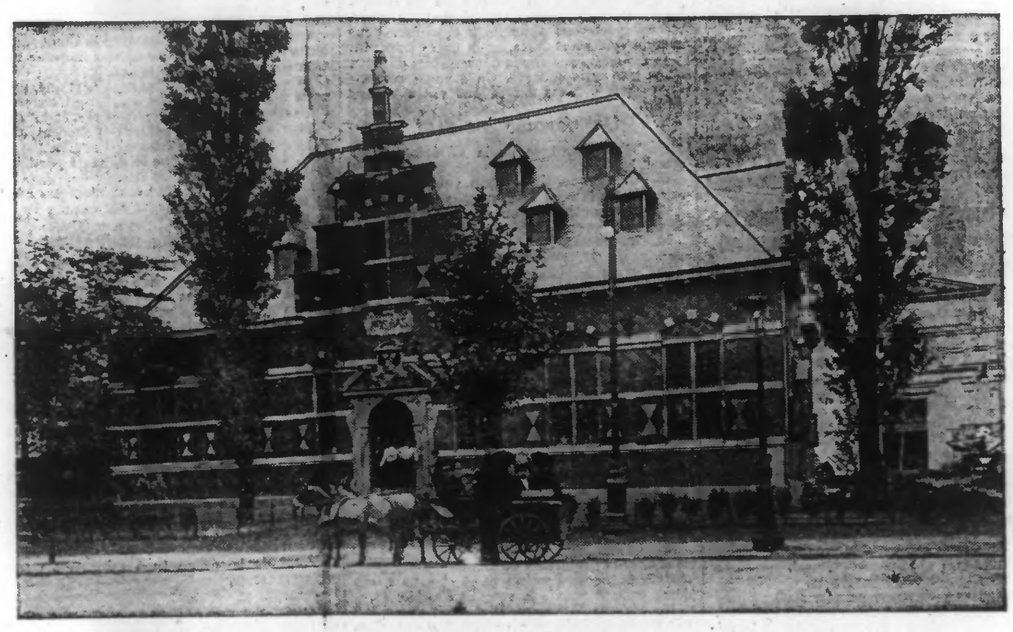

LE PAVILLON HOLLANDAIS

qui sera inauguré aujourd'hui, à trois heures, à l'Exposition de Roubaix

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La Réforme Electorale

**M. Painlevé est partisan de la R. P.
M. Groussier en fait l'éloge, mais M. Breton la critique. -- La suite de la discussion est renvoyée à mercredi**

Paris, 2 juin.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Brisson.

Les tribunes sont bondées, la salle, au contraire, est vide et aucun ministre ne se trouve au banc du gouvernement.

ÉLECTION D'UN QUESTEUR

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination d'un questeur de la Chambre en remplacement de M. Gustave Chapier, élu sénateur.

Le scrutin est ouvert à 2 heures 20.

Le président fait connaître le résultat du scrutin pour la nomination d'un questeur à la Chambre.

Nombre de votants, 547; bulletins blancs ou nuls, 4; suffrages exprimés, 343; majorité absolue, 172. Ont obtenu : MM. Devins, 220 suffrages; Colliard, 112.

M. Devins ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé questeur.

ÉLECTION VALIDÉE

La Chambre valide sans débat, M. Albert Denis, élu à Toul, en remplacement de M. Chapuis.

On adopte ensuite, après urgence déclarée : 1° un projet de loi portant approbation de la déclaration signée à Bruxelles le 15 juin 1910, en dérogation à l'alinéa 6 de la déclaration annexée à l'acte de Bruxelles du 2 juillet 1890; 2° une proposition de loi de M. l'abbé Lemire, tendant à supprimer le travail des nuit des enfants dans les usines à feu continu.

La Réforme électorale

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la réforme électorale.

MM. Perrier, Steeg, et Massé sont venus s'asseoir au banc du gouvernement et l'on compte maintenant une centaine de députés dans la salle.

M. Painlevé, proportionnaliste, a la parole.

Discours de M. Painlevé

M. Painlevé. — Il faut faire une réforme électorale qui reçoive l'adhésion presque unanime de tous les élus. Le scrutin de liste, dès maintenant, apparaît comme devant réunir une grosse majorité, mais il n'y a aucun majoritaire qui ne reconnaisse la brutalité du scrutin de liste pur et simple et qui ne consente à racheter les surprises et tractations du second tour par une part faite à la minorité. (Très bien. Très bien.)

Est-il vrai, comme on l'a affirmé, que le projet de la commission soit une caricature de la R. P.? Rien n'est moins exact. Si l'on supprime l'apparentement comme le demande M. Deschanel, on retombe dans la règle d'Hondt jouant dans le cadre départemental. L'idéal de la R. P. c'est chaque parti recevant son dû sans compromission ni marchandage. La règle d'Hondt ne donne une représentation passable que quand on se trouve en présence de circonscriptions très étendues. Elle aboutit à des injustices quand il n'y a qu'un très petit nombre de listes en présence. Quand on se trouve en présence de trois listes, la règle d'Hondt donne à la liste qui arrive en tête, sans avoir la majorité absolue, un nombre de sièges plus considérable que celui auquel elle a réellement droit. C'est une prime à la minorité et non à la majorité absolue. (Applaudissements à gauche.)

Grâce à l'apparentement, il se formera des partis avec des programmes parfaitement définis. Chaque parti pourra lutter avec son programme sans en effacer les contours pour s'encadrer dans le programme d'autrui. On dit aussi que l'apparentement se prêterait au maquignonnage des comités. (Applaudissements à gauche.)

Je suis partisan de l'apparentement illimité. En fait, celui-ci ne jouera jamais qu'entre deux listes.

M. Jaurès. — L'apparentement politique ne jouera qu'entre deux listes, c'est vrai; mais l'apparentement de racolage jouera, lui, entre plusieurs listes. (Très bien. Très bien.)

M. Painlevé. — L'intérêt des partis n'est pas de se diviser. En 1885, le premier tour de scrutin avait donné pour le parti républicain divisé des résultats déplorables. Si le système d'Hondt avait été appliqué à ce scrutin, c'est la droite qui aurait eu la majorité. Un système excluant l'apparentement et la prime à la majorité, serait un attentat au suffrage universel. (Applaudissements à gauche.)

M. Jaurès, aux radicaux : Vous applaudissez les concessions que vous nous reprochiez hier. (Applaudissements et rires.)

M. Painlevé. — Il faudrait faire des circonscriptions élisant 15 à 20 députés pour qu'un système rigoureusement proportionnel put être établi. La commission a reculé devant la pensée d'étendre les collèges électoraux. Il faut éviter, en effet, de livrer l'électeur à des trusts de finance et de presse. (Applaudissements.) Le système développé par M. Cels aboutit à des résultats inacceptables. Quant à celui de M. Jaurès, il est séduisant au point de vue arithmétique, mais en ce qui touche l'attribution des restes en groupant plusieurs départements, on peut objecter qu'il y aura des listes qui ne pourront pas s'apparenter de département à département. Ceux qui veulent un mode de scrutin équitable, ont le choix entre deux solutions : ou sortir du département ou rester dans le département avec l'apparentement et la prime à la majorité.

Le projet de la commission n'est pas intangible, il y a des transactions possibles; mais je demande qu'on aboutisse. (Très bien. Très bien.) J'adresse au parti républicain un suprême appel. Comme l'a dit M. Ponsot, une réforme de cette importance ne peut pas aboutir sans l'adhésion de la majorité républicaine. Que les républicains méditent donc la parole que Gambetta rappelait à propos du scrutin de liste : C'est par souci de leur existence qu'ils craignent de perdre les causes de vivre. (Vifs applaudissements).

M. Maunoury

M. Maunoury. — A supposer que la thèse de M. Painlevé soit vraie et que le système proposé par M. Flandin aboutisse à des résultats monstrueux et porte atteinte à la liberté des électeurs, il reste à se demander si le système de la commission, avec son admirable simplicité (rires) est plus satisfaisante. Que l'on prenne pour exemple les élections de 1910, dans la Lozère. Il y a eu 16.582 voix réactionnaires et 14.819 voix républicaines. Les républicains ont eu un siège et les réactionnaires deux. Le résultat aurait été le même avec le système de la R. P. pure et simple, mais il en serait autrement avec le système de la commission, par suite de l'apparentement.

Ainsi, dans ce département où il y a 31.000 électeurs, 6.000 seulement seraient représentés. (Applaudissements à gauche, protestations sur de nombreux bancs.)

Le résultat n'est donc pas moins monstrueux que dans le système de M. Flandin. (Exclamations.)

M. Groussier défend la R. P.

M. Groussier. — On ne peut raisonner qu'avec des chiffres réels. (Très bien. Très bien.)

Dans l'hypothèse de M. Maunoury, il s'agit d'un cas extrême. Là, c'est le système majoritaire qu'on applique, et ce sont les majoritaires qui nous le reprochent. (Vifs applaudissements.)

M. Tournade. — Vous pouvez leur faire toutes les concessions que vous voudrez, ils ne seront jamais contents. (Rires.)

M. Groussier. — Cette hypothèse est d'ailleurs invraisemblable. Elle se heurte à une impossibilité pratique. (Très bien. Très bien.) Il s'agit d'arriver au résultat le plus juste possible. A ce point de vue, les systèmes de la R. P. les plus imparfaits sont plus satisfaisants que le système actuel. Je suis prêt à discuter les chiffres. Quand le moment sera venu, je me charge d'expliquer les systèmes qu'on dit si compliqués, de façon à me faire comprendre même par des enfants.

M. l'abbé Lemire. — Moi, je l'avoue, je n'ai jamais fait effort pour comprendre. (Rires.)

M. Groussier. — J'enregistre votre aveu, il me donne raison. (Très bien. Très bien.)

Il ne s'agit pas d'opposer système à système, mais de rechercher le meilleur système électoral à appliquer aux prochaines élections. (Très bien. Très bien.)

Après avoir voté l'article premier qui contient le principe de la R. P., on recherchera le meilleur système de R. P. Si l'on repousse les concessions faites par la commission, rien ne sera plus facile que de les retirer. (Très bien. Très bien.)

Voilà la première réforme importante qui est soumise à la Chambre. On prétend qu'après avoir voté le principe on s'efforcera de rendre la loi si mauvaise qu'elle sera repoussée dans son ensemble. Personne, dans cette Chambre, n'a intérêt à ce qu'il en soit ainsi, car le Parlement serait déconsidéré. (Très bien. Très bien.)

Quel que soit le principe adopté, il faut que la Chambre aille jusqu'au bout et montre qu'elle sait mettre sur pied un système électoral digne de la République. (Vifs applaudissements.)

M. Porteu. — Avec le système majoritaire, il pourrait arriver à un moment que l'opposition fut absolument exclue des conseils de la nation, sans cependant avoir cessé d'être une force. Ce serait un grave danger pour les institutions républicaines elles-mêmes. (Applaudissements à droite et au centre.) Avec la proportionnelle, la minorité aura sa part légitime de représentation. Elle pourra s'organiser et lutter pour ses idées. L'opinion publique réclame la réforme électorale, sa voix doit être entendue. En défendant la R. P., je suis convaincu de défendre une idée républicaine, la France une et indivisible. Je m'inspire uniquement de l'intérêt supérieur du pays. (Applaudissements à droite et au centre.)

UN INCIDENT

M. Breton, partisan du scrutin d'arrondissement, monte à la tribune, mais M. Coutant qui, depuis quelques minutes se trouve dans l'hémicycle et paraît très agité, proteste en agitant un papier. Il veut, en effet, développer une proposition sur le port des décorations, inspirée par l'affaire Valensin. Le président agite sa sonnette pour faire taire le député d'Ivry à qui on crie : Très bien, très bien, Coutant! Très bien, M. Coutant! Au milieu du bruit, il invective le président et lui crie : Vous êtes un homme partial. A la fin, voyant qu'il n'arrivera pas à monter à la tribune, M. Coutant regagne sa place, en gesticulant toujours. Quelques instants après, il revient dans l'hémicycle et s'écrie, en désignant le président : Regardez-le, il représente la mort! On rit. Le président est furieux.

Le président. — Aucune de vos paroles ne figurera à l'Officiel.

M. Coutant au président : Je ne suis pas comme vous, je ne suis pas un blackboulé! (Hilarité.)

Il regagne son banc et continue :

M. Coutant. — Et dire que j'ai été assez bête pour voter pour cet oiseau-là! On ne m'y reprendra plus! (Hilarité générale.)

M. Breton attaque la R. P.

Quand le silence est revenu, M. Breton peut commencer son discours.

M. Breton. — La R. P. aurait pour effet de maintenir indéfiniment les partis de droite dans la situation avantageuse qu'ils auraient conquise au lendemain de la première application de ce système. En Belgique, la proportionnelle n'a pas supprimé les coalitions, les libéraux et les socialistes belges n'ont pu conquérir qu'un siège. La proportionnelle, en Belgique, a empêché toute espèce d'évolution.

M. Charles Benoist. — Les chefs du parti libéral belge et les socialistes belges ont déclaré qu'en dépit des griefs dirigés contre la R. P., ils ne consentiraient jamais à revenir au système majoritaire. (Très bien. Très bien.)

M. Breton. — M. Paul Janson, tout en se prononçant en principe pour la proportionnelle, a dit : La proportionnelle installe un parti au pouvoir comme dans une forteresse. M. Vandervelde a déclaré que si le système majoritaire avait été maintenu, la gauche aurait vraisemblablement reconquis le pouvoir. La plaisanterie des mares stagnantes appliquée au scrutin d'arrondissement, n'a que trop duré. Je m'étonne que des hommes sincèrement épris de progrès, se jettent à corps perdu dans cette aventure et dans ce régime d'immuabilité sociale et de mort politique. (Applaudissements à gauche.)

La Chambre décide de continuer mercredi la discussion de la réforme électorale et fixe à jeudi les interpellations sur les retraites ouvrières.

La séance est levée à 6 heures 25.

INFORMATIONS

Cinq anarchistes arrêtés à Paris

Paris, 2 juin. — On arrêté trois anarchistes, les nommés Léon Weber, 29 ans, bijoutier, demeurant 8, rue Elzévir; Henri Fourrey, 25 ans, représentant de commerce, 37, rue Debelleyme, et Maurice Mouchebeuf, 32 ans, employé de commerce, 3, passage Corbeau.

Deux autres complices ont été également mis sous les verrous.

Camelots du roi condamnés

Paris, 2 juin. — Les camelots du roi arrêtés lors des manifestations en l'honneur de Jeanne d'Arc, ont été condamnés à des peines variant de 6 jours à 40 jours de prison.

La délimitation de la Champagne

A TROYES

Troyes, 2 juin. — L'ajournement par le Conseil d'Etat de la discussion du rapport de M. Blanc sur la question de la délimitation, a provoqué partout une animation inaccoutumée : désappointement chez les uns, recrudescence chez les autres.

En prévision de manifestations, une partie des troupes avait été consignée dans ses cantonnements, mais l'ordre n'a pas été troublé et le retour des délégués des vignerons des communes viticoles venus aux nouvelles, s'est effectué sans incident.

VIOLENTS ORAGES

DÉGATS IMPORTANTS

Tours, 2 juin. — De nombreux orages continuent à causer des dégâts considérables en Touraine. A Chemillé-sur-Dème, le chateau de la Marchère appartenant à Mme veuve Gobert, a été incendié par la foudre. Le fluide, conduit par des fils électriques, a mis le feu aux boiseries, et la nièce de la propriétaire, Mme Alix Leddet, eut les cheveux et les mains brûlés.

La commune de Saint-Christophe a été dévastée par l'eau et la grêle; les bestiaux au pâturage ont été noyés; les champignonnières inondées, les foins sont perdus, les vignes et arbres fruitiers dévastés.

Troyes, 2 juin. — Au cours d'un violent orage la foudre est tombée à Arconville sur une hutte, élevée dans une vigne, où s'était réfugié M. Eugène Marlot, âgé de cinquante-quatre ans, conseiller municipal. Le malheureux a été foudroyé.

La Santé de M. Monis

Président du Conseil

Paris, 2 juin. — Voici la note communiquée ce matin :

M. Monis, président du Conseil, a travaillé ce matin, dans sa chambre avec plusieurs de ses collaborateurs du ministère de l'Intérieur et avec M. Emile Constant, sous-secrétaire d'Etat. Il a reçu M. Antoine Perrier, Garde des Sceaux; Caillaux, ministre des Finances, et Paul Boncour, ministre du Travail. Il a reçu l'après-midi, M. Pams, ministre de l'Agriculture.

Dans certains milieux politiques, on affirme que l'état de santé de M. Monis est plutôt précaire. Depuis trois jours il n'aurait donné que quelques signatures. D'autre part, on affirme que les dissentiments entre ministres s'accentuent chaque jour et que le gouvernement n'est pas pressé de donner son avis sur la réforme électorale en raison des divisions qui ont surgi dans son sein sur cette question.

Violentes Secousses Sismiques

EN BELGIQUE

dans la Région de Charleroi

***IMPORTANTS DÉGATS MATÉRIELS
LA PANIQUE. - UN MORT
TROIS BLESSÉS***

Pour la seconde fois cette année, un tremblement de terre a semé l'effroi parmi toute la population du pays de Charleroi. Deux fortes secousses sussultoires se sont produites au cours de la nuit de jeudi à vendredi, à 10 heures 53 minutes et à 10 heures 55. On les a ressenties dans les communes de Ransart, Gosselies, Heppignies, Jumet, Gilly, Lodelinsart, Roux, Courcelles, Charleroi, Montignies-Neuville, Montignies-sur-Sambre, Marcinelle, Châtelineau, Châtelet, Vieux-Campinaire et Fleurus.

Partout, les habitants ont été, en grande partie, réveillés; les meubles ont bougé; les maisons ont oscillé sur leurs bases; un grondement effrayant a accompagné les secousses. Le ciel était chargé de nuages.

Ransart semble avoir été le centre de la secousse sismique. Une cinquantaine de cheminées se sont effondrées rues du Vigneron, Longue, du Trichot, d'Appaumée; un pan de mur s'est écroulé. On eut l'impression que les plafonds allaient s'écrouler. De nombreuses maisons ont été lézardées. Un train en stationnement a été projeté hors des rails.

A Gosselies, rue Theys, une cheminée est tombée, des vitres se sont brisées; place du Calvaire, la toiture d'une cour vitrée s'est effondrée à la pharmacie Latine.

A Courcelles, des cheminées sont dégringolées dans les rues.

A Charleroi, des lits ont été arrachés à la muraille et projetés vers le milieu de la chambre.

Un cycliste qui allait de Jumet à Gosselies a été renversé.

A Montignies-Neuville, on eut l'impression très nette que les maisons allaient descendre dans les galeries houillères.

L'émotion est très grande dans toute la région charbonnière, car on sait combien le sous-sol est profondement creusé.

Le mouvement paraît dû à une convulsion du sol, car il s'est trop étendu pour qu'on puisse l'attribuer à un éboulement souterrain partiel ou localisé.

Les autorités minières vont s'efforcer de faire la lumière sur ces convulsions sismiques du bassin charbonnier.

Le phénomène a causé une profonde émotion et fait l'objet de toutes les conversations.

Dans le fond des mines, les ouvriers ont crû qu'une catastrophe venait de se produire.

A Marcinelle, Gilly, Gosselies, Heppignies, Viesvilles, Moutignies, Châtelet, etc., les habitants se sauvèrent à la rue, dès la première secousse. Quelques minutes après, une nouvelle secousse se faisait sentir, plus faible que la première, mais accompagnée d'un grondement violent.

Vers minuit on a perçu dans toute la région un troisième mouvement, beaucoup plus faible d'ailleurs.

NOUVELLES SECOUSSES

Un mort ; trois blessés

Charleroi, 2 juin. — Ce matin à Cosselines de nouvelles secousses ont été ressenties; elles ont été très violentes et ont duré quatre minutes. Une usine de tréfilerie s'est écroulée ensevelissant sous ses ruines, un mort et trois blessés. La population est affolée.

DANS LES AIRS

La Course Paris-Rome

Les lieutenants Lucas et Hennequin font une chute de 100 mètres et se blessent grièvement

Hyères, 2 juin. — On sait que le lieutenant Lucas et son passager le lieutenant Hennequin avaient couché à Toulon où ils avaient passé la soirée dans la famille de Lucas. Ils étaient partis ce matin à 5 heures et demie pour Hyères. A 6 heures et demie, les préparatifs de départ étaient terminés, mais le ciel était couvert et nuageux. Le lieutenant Lucas décida d'attendre que le temps s'éclaircit. A 8 heures et demie, il estima le temps favorable et fit alors un très beau départ sur l'aérodrome de Lesparre. Il se trouvait déjà à 900 mètres de l'aérodrome, lorsqu'entre la ligne ferrée d'Hyères-aux-Salins et le bord de la mer, en voulant virer la chute se produisit. Les deux aviateurs tombèrent d'une centaine de mètres de hauteur et restèrent pris dans leur appareil. On accourut et on les dégagea. Aussitôt à l'hôpital, on reconnut que le lieutenant Lucas avait des plaies à la tête et des luxations à la hanche. Le lieutenant Hennequin à une fracture de la cuisse droite et une fracture ouverte à la jambe droite, des contusions au poignet et au bras.

La mère du lieutenant Lucas qui habite Toulon a été prévenue de l'accident.

L'état du lieutenant Hennequin s'aggrave

Les deux officiers ont fait preuve de la plus grande énergie. Ils ont demandé à télégraphier eux-mêmes à leurs parents et au ministre de la guerre pour relater l'accident. L'appareil coupé en deux a été laissé à quelques centaines de mètres de l'aérodrome où il est gardé par des soldats d'infanterie coloniale. A midi et demi l'état du lieutenant Lucas est rassurant, mais celui du lieutenant Hennequin s'aggrave, inspirant les plus vives inquiétudes.

Les causes de l'accident

On attribue les causes de l'accident à ce fait que l'appareil ayant passé la nuit à l'air, prit de l'humidité. La marche de l'hélice sécha rapidement l'arrière de l'appareil qui de ce fait perdit sa stabilité. Le moindre remous détermina la chute.

Les blessés devront rester à l'hôpital d'Hyères jusqu'à nouvel ordre.

Le père du lieutenant Lucas est au chevet de son fils.

EN ROUTE VERS ROME

Frey en panne

Pise, 2 juin. — Frey a quitté l'aérodrome de San Rossore à 7 h. 51 m., se dirigeant sur Rome, mais il a dû rentrer à Pise peu après, son moteur fonctionnant mal.

Kimmerling est toujours immobilisé à Brignoles.

Mollon est à Vienne, Mallon à Lyon, Monnissera à Colligny (Ain).

Chute de l'aviateur Gaubert

Versailles, 2 juin. — A l'aérodrome de Villa-Coublay, l'aviateur Gaubert, qui expérimentait, ce matin, un nouvel appareil est tombé et s'est fracturé la cuisse. Il a été conduit à l'hôpital de Versailles.

LES FUITES DU QUAI D'ORSAY

CONDAMNATION DES TROIS INCULPÉS

Paris, 2 juin. — La IIe chambre correctionnelle a rendu aujourd'hui son jugement dans l'affaire d'espionnage du ministère des Affaires étrangères.

René Rouet et Bernard Maimon ont été condamnés chacun à deux ans de prison et 1.000 francs d'amende ; Pailliez, secrétaire de Maimon a été condamné à trois mois de prison.

Dans ses considérants, le tribunal déclare que les inculpés ont divulgué des documents diplomatiques relatifs à la politique étrangère de la France, mais que s'ils s'en sont servis uniquement dans un but financier ou commercial, ils n'en ont pas moins entravé l'action du gouvernement français en faisant suspecter leur bonne foi.

Le millénaire de la Normandie

UN CROISEUR SUEDOIS AU HAVRE

Le Havre, 2 juin. — Le croiseur suédois *Sylvia* est arrivé sur rade. Il a salué la terre de 21 coups de canon. Le fort de Sainte-Adresse a répondu.

Le *Sylvia* monte à Rouen pour les fêtes du millénaire.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

LES PETITS SALAIRES EXONERÉS DE TOUT PRÉLÈVEMENT. — UNE PROPOSITION DU GROUPE RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

Paris, 2 juin. — M. Augagneur et plusieurs de ses collègues appartenant au groupe républicain-socialiste, ont déposé une proposition de loi relative aux retraites ouvrières et tendant à exonérer de tout prélèvement les petits salaires. Le chiffre du salaire exonéré par cette proposition, serait de terminé dans chaque région par des commissions régionales. Le montant du prélèvement serait mis à la charge de l'employeur et s'ajouterait à la contribution patronale.

UN MAIRE SUSPENDU

Pau, 2 juin. — M. Garrouteigt, maire de Bereux, est suspendu pendant 1 mois, par arrêté préfectoral pour s'être associé à une délibération du Conseil municipal protestant contre la loi des retraites ouvrières et refusant d'appliquer la loi.